

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS**

Le 19 Septembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MARTIN Michel, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

**Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain (pouvoir à Guyot J.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.),

**Secrétaire de séance :** JOACHIM Mélanie **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 35

**3 . Affaires générales : Création de deux postes de Conseillers Numériques**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Département, compte-tenu de la baisse drastique du financement de l'Etat (- 35%), n'est plus en mesure de renouveler les postes de conseillers numériques. Sur le territoire de la CCSN, ce sont quatre conseillers numériques qui interviennent auprès des habitants. La participation de la CCSN intervient sur les frais de déplacement à hauteur de 3 600 € par an.

Il a été convenu que la mission d'accompagnement des habitants vers l'autonomie numérique demeurerait un enjeu majeur au regard du déploiement de la fibre sur le territoire et qu'à cet effet le maintien de deux conseillers numériques durant la durée du financement de l'Etat était pertinent.

Considérant la reprise au Département de deux conseillers numériques à l'issue de leur contrat, il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents contractuels pour mener à bien le projet : « Conseillers numérique dans le cadre de l'accompagnement numérique du Sud Nivernais ». Les fonctions principales sont les suivantes :

- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques
- Rendre autonomes pour savoir utiliser seul le numérique
- Procéder à des diagnostics réguliers des besoins locaux
- Suivre les évolutions technologiques...

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels pour une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse dans les contions prévues à l'article 38-1 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public dans la limite de 6 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 19 Septembre 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 21/09/2023

Et de la publication le 21/09/2023



La Présidente

La Présidente,



R. ROY